

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (50)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (18)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-13_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Engagement partenarial avec la Trésorerie de Cahors

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

23 DEC. 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Engagement partenarial avec la Trésorerie de Cahors

Mesdames, Messieurs,

Afin de formaliser une nouvelle étape d'une coopération permanente, le Trésorier de Cahors, en liaison avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot et le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (CAGC) ont décidé d'initier une démarche d'engagement partenarial.

Cette démarche de contractualisation implique des engagements réciproques, définis en commun, après avoir identifié les besoins et les attentes de chacun afin d'améliorer durablement l'efficacité de la gestion publique locale.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des comptes, les partenaires s'engagent dans une démarche de conduite partagée visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers en renforçant la coopération de leurs services. Ainsi, la convention permettra à la CAGC et au trésorier municipal d'améliorer encore l'offre aux usagers d'un accès élargi aux moyens modernes de paiement, de simplifier leurs procédures, de réduire les délais de paiement des dépenses et d'améliorer le recouvrement des produits locaux.

Cet engagement partenarial fixera une liste d'actions à mener organisées autour de 4 axes majeurs en matière de gestion publique locale :

- Poursuivre la simplification des démarches en les dématérialisant et en fluidifiant la circulation de l'information,
- Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiements et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses,
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable,
- Développer l'expertise fiscale, financière, domaniale au service des responsables.

Un bilan annuel sera réalisé pour évaluer les avancées pour chaque action.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adopter le principe d'un engagement partenarial avec la Trésorerie de Cahors et les services de la DGFIP à compter de 2020 ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'engagement partenarial à venir, et toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi qu'à choisir les actions prioritaires dans la liste annexée à ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE